

S'inscrire en 1^{re} secondaire : ça débute après le carnaval

ÉCOLE La période des inscriptions commence le 15 février pour se clôturer le 4 mars

► Pour les élèves de 6^e primaire, c'est le moment de s'inscrire en secondaire.

► Mode d'emploi d'un système dont la limpidité n'est pas la vertu première.

Depuis 2010, les inscriptions en 1^{re} secondaire sont régulées. En vertu d'un décret rédigé par la majorité PS-CDH-Ecolo de la législature 2009-2014, on ne s'inscrit plus quand on veut, et les écoles ne peuvent plus inscrire à la tête du client. Les inscrip-

tions se déroulent désormais à un moment bien précis de l'année – les trois semaines qui suivent le congé de carnaval. Et dans les écoles où la demande dépasse l'offre, les élèves sont triés, non plus selon l'humeur de la direction, mais selon des critères géographiques devant privilégier les « choix courts » (on favorise ainsi le choix de l'école secondaire la plus proche du domicile, comme l'on récompense le fait d'avoir choisi, six ans plus tôt, l'école primaire la moins éloignée de la maison).

Tout cela a produit un mécanisme complexe qui, heureusement, ne concerne pas les parents qui choisissent les écoles où la demande est

inférieure à l'offre. Et, en moyenne, chaque année, ils sont plus de 90 % à se trouver dans cette situation.

La partie est plus difficile dans la capitale. Globalement, le nombre de places y est suffisant. Mais certaines zones sont saturées (dans le nord de la ville, singulièrement) et une série d'écoles « recherchées » sont chaque année submergées de demandes, forçant des centaines d'enfants à traîner (parfois tout l'été...) en liste d'attente. A ceux-là, on ne peut souhaiter qu'une chose : une bonne dose de patience. ■

PIERRE BOUILLON

FORMULAIRE

Un conseil

Contrairement à une idée reçue, inscrire une seule école sur le formulaire d'inscription ne va pas « forcer » le système à y accueillir votre enfant. Si, dans une école à 200 places, votre enfant est classé 319^e, rien n'y fera. Il vaut mieux choisir ses échappatoires soi-même et noter sur le formulaire des écoles de second choix, troisième choix...

P.BN

mode d'emploi De février à août, le parcours du combattant

1 Quand ? Les inscriptions dureront du lundi 15 février au vendredi 4 mars inclus. Courir ne sert à rien. Les enfants inscrits le 15 février seront traités de la même façon que ceux inscrits en dernière minute : le régime « premier arrivé, premier inscrit » n'est pas de mise ici.

2 Formulaire. S'inscrire en première secondaire suppose deux démarches : il faut remplir un formulaire (il vient d'être remis aux parents) et le déposer à l'école convoitée. Sur ce document, on inscrit en première position le nom de l'école de son premier choix. On peut mentionner d'autres écoles (dix au total), par ordre décroissant de préférence, au cas où il n'y aurait

pas de place dans la première choisie. Les parents sont libres d'indiquer une école ou plusieurs. Le formulaire doit être déposé à l'école correspondant au premier choix entre le 15 février et le 4 mars. Pas avant, pas après. Avant, il sera refusé. Après, il ne sera plus valable.

3 Bilan. Après la période des inscriptions, les écoles font leurs comptes. Hypothèse 1 : les demandes d'inscription sont inférieures au nombre de places. On appelle ça une école incomplète. Là, pas de problème : tout le monde est accepté. Hypothèse 2 : la demande est supérieure à l'offre. On parle d'une école complète. Et un tri entre les élèves devra être opéré.

4 Critères. Comment trie-t-on les élèves dans les écoles complètes ? C'est ici qu'intervient le système des critères qui accordera à chaque élève une valeur – plus elle sera grande, plus les chances d'être inscrit seront élevées.

5 Distance maison/école primaire. A la base, chaque élève vaut 1. On va d'abord tenir compte de la distance séparant le domicile de l'ancienne école primaire. Si cette école est la plus proche du domicile, la valeur de l'élève est multipliée par 2 (par 1,81 si c'est la deuxième école la plus proche, par 1,61 si c'est la troisième, 1,41 pour la quatrième, 1,21 pour la cinquième, 1 pour les autres).

6 Distance maison/école secondaire. On tient compte aussi de la distance séparant le domicile de l'école secondaire convoitée. Si cette école est la plus proche du domicile, la valeur de l'élève est multipliée par 1,98 (par 1,79 pour la deuxième, 1,59 pour la troisième, 1,39 pour la quatrième, 1,19 pour la cinquième, 1 pour les autres).

7 Distance primaire/secondaire. On tient compte encore de la distance séparant l'école primaire de l'école secondaire. Si cette distance dépasse 4 km, la valeur de l'élève est multipliée par 1 (en clair, ça ne lui rapporte rien). Si cette distance est inférieure à 4 km, la cote est multipliée par des valeurs assez faibles variant de 0,054 à 0,27 (ces valeurs dépendant des... distances domicile/école primaire et domicile/école secondaire).

8 Indice composite. Tout ce jeu de critères va créditer chaque élève d'un indice composite, une valeur qui va permettre de classer les enfants. Dans une école où il y a 200 places disponibles en première secondaire, par exemple, les 200 élèves les mieux classés seront reçus (on dit qu'ils sont en ordre utile), pas les autres (ceux-là seront en liste d'attente).

Rappelons que, sur le formulaire, on peut inscrire plusieurs écoles. Des élèves vont recevoir ainsi plusieurs cotes : une dans chaque école convoitée. Le système a été conçu pour, tout de même, essayer de privilégier l'école de premier choix. Ainsi, dans l'école correspondant au premier

choix, l'élève voit son coefficient multiplié par 1,5. Dans l'école de deuxième choix, il est multiplié par 1,4. Dans l'école de troisième choix par 1,3, etc.

9 Prioritaires. Des élèves échappent à ce système car ils bénéficient d'une priorité : les frères et sœurs d'un enfant déjà scolarisé à l'école, les enfants d'une personne travaillant à l'école...

10 Quand est-on fixé ? A la mi-avril, les parents seront avertis s'ils sont reçus dans l'école de leur premier choix. Pour eux, l'aventure est terminée : ils sont inscrits. En règle générale, au terme de la première phase d'inscriptions, plus de 90% des élèves sont reçus dans l'école de leur premier choix (93% en 2015), ce taux étant plus élevé en Wallonie qui souffre moins (ou pas) des effets de saturation qui touchent Bruxelles, surtout au nord.

Pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur école de premier choix, il faudra un peu de patience. Leur sort sera examiné par la Commission interrégionale des inscriptions (Ciri). Elle va essayer de caser ces enfants dans l'école correspondant à leur second choix. A défaut, dans l'école de troisième choix. Et ainsi de suite... Pour en revenir à notre école de 200 places en première secondaire : au terme de la phase d'inscriptions, Jules se retrouve en liste d'attente. Il est classé 203^e. Il ne doit pas désespérer :

dans les 200 élèves reçus, il y aura sûrement un désistement, un déménagement et quelques élèves retenus en sixième pri-

maire pour cause d'échec. Ceux-là vont libérer des places. Figurer en liste d'attente n'est donc pas forcément une catastrophe, pourvu que l'on figure en haut de celle-ci.

11 Sécurité. Restons avec Jules. Comme il figurait en liste d'attente de son école de premier choix, il a accepté l'offre de la Ciri de s'inscrire dans l'école de son deuxième choix. Ceci n'efface pas Jules de la première liste d'attente, et si de la place se libère dans cette école, l'inscription de Jules à l'école de son deuxième choix sera annulée au bénéfice de la première.

12 Réponse en août. Le travail de la Ciri est lent. Jusqu'ici, des élèves devaient parfois attendre fin août ou début septembre pour être fixés sur leur sort. Milquet a imposé que, cette année, les derniers élèves à attendre des nouvelles soient fixés le 24 août au plus tard.

13 Seconde phase. La phase d'inscriptions s'étale donc du 15 février au 4 mars. Aller déposer son formulaire dans l'école convoitée est conseillé mais pas obligatoire. Une deuxième phase d'inscriptions est prévue, dès le 25 avril cette année. Et là, c'est à l'ancienne : plus de critères et le premier arrivé est le premier inscrit. Faire ceci est risqué dans les zones saturées : la première vague d'inscriptions y aura pompé toutes les places disponibles. A n'oser donc que dans les zones hors tension, dans les bahuts où l'on est certain que l'offre dépassera la demande. ■

P.Bn

décret Milquet prépare un nouveau texte

Imaginé à l'hiver 2009 et agissant dès le printemps 2010, le décret inscription va s'appliquer pour la septième fois.

L'an prochain, le décret sera revu. C'est prévu dans l'accord de majorité PS-CDH. Et Joëlle Milquet (CDH) y travaille. Un projet a été mis au point, mais la ministre de l'Éducation ne souhaite pas l'éventer pour l'instant - elle craint de semer la confusion chez

les parents des élèves de sixième primaire qui s'apprennent à inscrire leurs enfants en première secondaire. Son projet n'a pas encore franchi les portes du cabinet - il n'a pas encore été remis au PS.

En septembre, cependant, *Le Soir* levait le voile sur les grands axes du futur régime. Fondamentalement, le système sera maintenu. Il n'y aura que des corrections à la marge.

On sait, comme expliqué ci-contre, que chaque élève, à la base, est crédité d'une valeur de 1. Aujourd'hui, cette valeur est multipliée par 1,5 dans l'école correspondant à son premier choix. Milquet envisage de la monter à 1,8 afin que le système

prenne mieux en compte le choix des parents.

Aussi, les critères géographiques seraient ramenés de 3 à 1. On oublie le critère lié à la distance domicile/ancienne école primaire et celui lié à la distance ancienne école primaire/école secondaire. On ne conserverait que la distance domicile/école secondaire. Et celle-ci serait désormais calculée à partir de cercles concentriques de 2 km avec, au centre, l'école secondaire (l'enfant vivant à moins de 2 km serait crédité d'un indice plus élevé que l'enfant vivant au-delà, lequel aurait un indice plus favorable que l'enfant habitant à plus de 4 km, etc.).

Enfin, Milquet souhaiterait favoriser les élèves choisissant une école secondaire en partenariat pédagogique avec son école pri-

maire d'origine. Un point difficile à avaler pour le PS et les écoles officielles. Si le libre a développé des écoles primaires et secondaires, les réseaux publics se sont en général spécialisés dans un niveau (le primaire aux communes, le secondaire à la Communauté et les provinces). Les partenariats seraient donc moins évidents que dans le libre. Aussi, le partenariat pourrait pénaliser le primaire rural, parfois très éloigné des centres urbains où se concentrent les bahuts du secondaire.

Bref : si la discussion avec le PS n'a pas démarré, on sait déjà où elle risque de patiner. ■

P.Bn